Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 52 (1990)

Heft: 2

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Actualités TA 2/90

Machinisme agricole: Bonnes affaires en 1989, mais soucis face à l'échéance 1992

La branche du machinisme agricole en Suisse a enregistré l'année dernière une augmentation de 10% de son chiffre d'affaires. L'approche du futur grand marché intérieur européen cause par contre quelques soucis aux fabricants et importateurs de matériel et d'équipements agricoles. Des réglementations fédérales, non harmonisées à celles de la CEE risquent, en effet, de handicaper les fabricants suisses sur le marché international.

ASMA. Lors de la 50ème assemblée générale de l'Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles, ASMA, le président, M. Robert Ballmer (La Chaux-de-Fonds), a relevé que de bonnes conditions météorologiques ont favorablement influencé le volume et la qualité des productions agricoles, ce qui a permis une augmentation de 10% du chiffre d'affaires de la branche du machinisme agricole. Un résultat plus positif que celui enregistré en 1989 sur le plan européen.

La réglementation suisse actuelle et future risque par contre de défavoriser les fabricants, commerçants et importateurs. Une journée d'informations organisée par l'ASMA à la fin de l'année 1989 a montré à l'évidence que les milieux de l'industrie, des autorités et des consommateurs sont unanimes à souligner que devraient être révolus les temps où, dans notre pays, les prescriptions techniques et les réglementations publiques sont édictées sans se soucier de ce qui se pas-

se au sein de la Communauté européenne. Mais, aujourd'hui encore, on constate des tendances vers des solutions typiquement helvétiques. Du point de vue de l'ASMA – et des milieux économiques – notre législation doit progressivement s'adapter à celle du Marché commun. Faute de quoi, les membres de l'ASMA et leurs clientèle paysanne seront prétérités sur le plan européen.

Après 30 années d'activité d'abord au sein du comité puis comme président de l'ASMA, M. Robert Ballmer passe la main. Il a été chaleureusement remercié pour les services rendus et nommé membre d'honneur de l'Association. Son successeur à la présidence a été désigné en la personne de M. Kurt Hauenstein (Bucher-Guyer SA, Niederweningen).

Abeilles - Tenir en échec les varroas

(cria) La varroatose, une nouvelle maladie des colonies d'abeilles, a été constatée pour la première fois en 1984 en Suisse, à Rheinfelden. Aujourd'hui, la plupart des colonies du pays sont infestées par ce parasite (il suce le sang des abeilles). Seules les vallées des Alpes et quelques régions restreintes de la Suisse romande sont encore épargnées. Si l'apiculteur s'abstient de lutter contre la multiplication des varroas, les colonies atteintes meurent, en général, dans les quelques années suivant l'infection, relève Peter Fluri, chef de la section apicole à la Station fédérale de recherches laitières (Liebefeld). Comme il est impossible d'éradiquer cette parasitose, la section apicole de la station recommande aux apiculteurs d'appliquer une stratégie intégrée afin de tenir, au niveau le plus bas possible, le nombre de varroas de leurs colonies. La lutte intégrée

contre les varroas comprend

l'installation de rayons de mâles

pour piéger les varroas, la constitution de jeunes colonies, la destruction de colonies affaiblies ou peu résistantes, ainsi que des traitements à l'acide formique. Ce dernier permet de tuer les varroas sans laisser de résidus nocifs. Ce n'est que dans les cas où ces mesures ne réussissent pas à réduire suffisamment l'infestation que l'apiculteur utilisera des produits chimiques plus forts, approuvés pour la lutte contre la varroatose. Ils doivent être appliqués très prudemment afin d'éviter la formation de résidus indésirables dans la cire et le miel.

Selon le spécialiste de Liebefeld, la lutte intégrée contre les varroas offre quatre avantages: 1. la cire et le miel restent largement exempts de résidus de produits chimiques; 2. la santé des abeilles et du couvain n'est pas compromise par des produits chimiques; 3. les varroas ne deviennent pas résistants; 4. la viabilité des colonies d'abeilles se maintient.